



sinon : 2000 francs, alors que le démographe Alfred Sauvy a évalué les dépenses alimentaires d'un ménage avec deux enfants de 2000 à 2400 francs pendant la guerre.⁽³¹⁾

Tout achat était régleménté par le système de cartes et de tickets : pour avoir le droit d'acheter, il fallait donner au commerçant les tickets correspondant à la catégorie du bénéficiaire, enfant, jeune, femme, vieillard, travailleur de force. Cependant, toutes les denrées étaient payantes. Les quantités achetables par chacun étaient limitées pour répartir la pénurie et assurer que les arrivages ne soient pas enlevés d'un seul coup, privant de nourriture les plus démunis. Ces quantités variaient selon les saisons et les approvisionnements. D'où les queues interminables...

En janvier 42, la viande est limitée entre 150 et 210 grammes par personne et par semaine, en juin 180 à 250 gr ; le jeune homme (J3) a droit à un supplément mensuel de 360 gr, le travailleur de force pourra acheter 450 grammes de viande en plus dans le mois. Pour un enfant ou un vieillard, on a le droit d'acheter 100 gr de pain par jour ou 75 gr de farine ; un adulte ne peut dépasser 350 gr de pain ou 50 gr de tapioca. La matière grasse, toutes sortes confondues, ne doit pas dépasser 430 gr en juin, 310 en décembre, pour le mois entier. Le fromage est limité à 50 gr par semaine. Ces restrictions dureront bien après la Libération.

Il fallait donc jongler entre les rations des divers membres du foyer, les arrivages dans les commerces et la production familiale. D'où les trafics et système D. " *Tous les morts avaient leur carte* ", nous a dit un contemporain : en effet,

on essayait de ne pas déclarer un décès aux services du ravitaillement pour pouvoir disposer des tickets mensuels...

La distribution des cartes et tickets était gérée par les maires dont ce fut l'occupation principale pendant ces années-là. Dans certaines communes, des malversations ont eu lieu, des vols de cartes ou de tickets également. Vols à main armée au profit de la Résistance ou larcins individuels ? Des municipalités proches, Sarcelles et Eaubonne, seront même révoquées pour cela. A Domont, rien de tel.

Et s'il y a eu des détournements au profit de clandestins, l'habileté du maire et du secrétaire de mairie a été de les dissimuler avec soin. A l'instar d'Ernest Delaunay, le conseiller municipal chargé de surveiller la distribution des bons de textiles et chaussures, chaque catégorie de denrées est mise sous la responsabilité d'un élu, les distributions mensuelles de tickets sont publiques. Ainsi, en février 1942, une commission chargée de la délivrance des chaussures et des textiles réunit à Domont les maires de Baillet, Attainville, Montsout, Maffliers, Villaines, Piscop ainsi que MM. Dumarcel et Thierry, Mmes Fichten et Bruckert, avec M. Fossier, marchand de chaussures.

Pour réduire la consommation de charbon et d'électricité, les services de trains de banlieue en heures creuses et les jours fériés ont été réduits. La pénurie d'essence ne gênait guère une population très peu motorisée. On marchait beaucoup, on faisait du vélo. Le docteur Dupont faisait ses visites en vélo. Les charrettes à cheval et à bras étaient réapparues. Quelques camions à gazogène circulaient. L'essence était rationnée. En 1943, le maire réclame des bons d'essence à la Préfecture en disant que MM. X. et Y. en ont pour leurs voitures personnelles, qui ne sortent jamais, alors que la sage-femme n'a rien et les médecins n'ont droit qu'à 15 litres. Lui-même demande davantage que le bon mensuel de cinq litres : " *J'ai à conduire les malades dans les hôpitaux de la région, je vais chercher les cartes d'alimentation à Ecouen et les*

31 - In *La France des années noires*, Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, 2 vol., Seuil, 1993, page 437.